

CHAURIAT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 août 2015

Décisions modificatives

Après avoir pris connaissance de ces opérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n°3 Reprise Broyeur

Ligne	Sens	Imputation	Libellé	Montant
1	D	21728 1085 R 99	Autres agencements et am. terrains	1 000,00
2	D	21534 1081 R 99	Réseau d'électrif.	-1 000,00

Décision modificative n°4 Paiement la Forezienne

Ligne	Sens	Imputation	Libellé	Montant
1	D	21534 1081 R 99	Réseau d'électrif.	-10 000,00
2	D	2313 1142 R 99	Constructions	-60 000,00
3	D	2313 1071 R 99	Constructions	40 000,00
4	D	2313 1143 R 99	Constructions	30 000,00

Tarifs services municipaux

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs municipaux sont restés inchangés plusieurs années, actuellement les tarifs de cantine sont calculés selon le quotient familial, les tarifs garderie et centre de loisirs sont calculés par rapport aux impôts sur le revenus. Il propose d'unifier les tarifs en déterminant un tarif dégressif par quotients familiaux.

TARIF CANTINE :

TARIFS CANTINE	
Quotient familial	TARIF
≤ à 700 €	3.60 €
Entre 701 et 900 €	3.80 €
Entre 901 et 1100 €	4.00 €
Entre 1101 et 1300 €	4.30 €
Entre 1301 et 1500 €	4.50 €
≥ 1501 €	4.80 €
TARIFS REPAS ENSEIGNANT Tarif unique	5.20 €

TARIF GARDERIE :

1^{ère} option = Forfait mensuel (ou demi-forfait) selon le barème suivant :

Quotient familial	Tarif mensuel en Euros par enfant					
	Famille 1 enfant		Famille 2 enfants (scolarisés à Chauriat)		Famille 3 enfant et + (scolarisés à Chauriat)	
	Complet = matin et soir	Demi = Matin ou soir	Complet = matin et soir	Demi = Matin ou soir	Complet = matin et soir	Demi = Matin ou soir
≤ à 700 €	24.00 €	12.00 €	18.00 €	9.00 €	12.00 €	6.00 €
Entre 701 et 900 €	30.00 €	15.00 €	24.00 €	12.00 €	18.00 €	9.00 €
Entre 901 et 1100 €	38.00 €	19.00 €	32.00 €	16.00 €	26.00 €	13.00 €
Entre 1101 et 1300 €	50.00 €	25.00 €	44.00 €	22.00 €	38.00 €	19.00 €
Entre 1301 et 1500 €	62.00 €	31.00 €	56.00 €	28.00 €	50.00 €	25.00 €
≥ 1501 €	74.00 €	37.00 €	68.00 €	34.00 €	62.00 €	31.00 €

2^{ème} option = Tarif journalier (ou demi-journée) selon le barème suivant :

Quotient familial	Tarif journalier en Euros par enfant					
	Famille 1 enfant		Famille 2 enfants (scolarisés à Chauriat)		Famille 3 enfant et + (scolarisés à Chauriat)	
	Complet = matin et soir	Demi = Matin ou soir	Complet = matin et soir	Demi = Matin ou soir	Complet = matin et soir	Demi = Matin ou soir
≤ à 700 €	2.50	1.25	2.00	1.00	1.50	0.75
Entre 701 et 900 €	2.80	1.40	2.30	1.15	1.80	0.90
Entre 901 et 1100 €	3.00	1.50	2.50	1.25	2.00	1.00
Entre 1101 et 1300 €	4.00	2.00	3.50	1.75	3.00	1.50
Entre 1301 et 1500 €	4.50	2.25	4.00	2.00	3.50	1.75
≥ 1501 €	6.00	3.00	5.50	2.75	5.00	2.50

TARIF CENTRE DE LOISIRS :

TARIFS C.L.S.H. (à la journée ou ½ journée)								
Quotient familial	à la journée AVEC repas		à la journée SANS repas		à la ½ journée AVEC repas		à la ½ journée SANS repas	
	Chauriat	Extérieurs	Chauriat	Extérieurs	Chauriat	Extérieurs	Chauriat	Extérieurs
≤ à 700 €	8.00 €	8.00 €	5.70 €	5.70 €	6.00 €	6.00 €	3.70 €	3.70 €
Entre 701 et 900 €	9.00 €	19.00 €	6.60 €	16.60 €	7.00 €	12.00 €	4.60 €	9.60 €
Entre 901 et 1100 €	10.00€	20.00 €	7.50 €	17.50 €	8.00 €	13.00 €	5.50 €	10.50 €
Entre 1101 et 1300 €	11.00 €	21.00 €	8.30 €	18.30 €	9,00 €	14.00 €	6.30 €	11.30 €
Entre 1301 et 1500 €	12.00 €	22.00 €	9.20 €	19.20 €	10.00 €	15.00 €	7.20 €	12.20 €
≥ 1501 €	13.00 €	23.00 €	10.10 €	20.10€	11.00 €	16.00 €	8.10 €	13.20 €

Tarif Centre de Loisirs à la semaine		
Quotient familial	Tarif C.L.S.H. Chauriatois	Tarif C.L.S.H. EXTERIEURS
≤ à 700 €	36.00 €	36.00 €
Entre 701 et 900 €	40.50 €	85.50 €
Entre 901 et 1100 €	45.00 €	90.00 €
Entre 1101 et 1300 €	49.50 €	94.50 €
Entre 1301 et 1500 €	54.00 €	99.00 €
≥ 1501	58.50	103.50 €

TARIF CENTRE DE LOISIRS ACTIVITÉS JEUNES 11 à 15 ans :				
	TARIF 3 jours Inscription 3 j minimum		TARIF SEMAINE ENTIERE	
	Tarif Chauriatois	Tarif Extérieurs	Tarif Chauriatois	Tarif Extérieurs
0 à 1100 €	71 €	116 €	88 €	133 €
Entre 1101 et 1300 €	77€	122 €	96 €	141 €
Entre 1301 et 1500 €	83 €	128 €	104 €	149 €
supérieur à 1501 €	95 €	140 €	120 €	165 €

Demande de subvention Réserve parlementaire dossier voirie Rue de l'Étang

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux de voirie Rue de l'Étang à Chauriat,

- arrête les modalités de financement suivantes :

Opération : travaux de voirie Rue de l'Étang à Chauriat		
Montant prévu H.T. en €	Subv except. au titre de la réserve parlement.	Fonds propres de la commune
32 225,00 €	10 000,00 €	22 225,00 €

Dossier Aménagement de traverse RD 4 au titre des amendes de police

Monsieur le Maire présente le dossier établi par la Direction générale des routes et de la mobilité du Conseil général pour l'aménagement de sécurité sur la RD4 entre le carrefour avec la Rue du Chemin des Mûres et un chemin d'exploitation.

Cet aménagement consisterait à réaménager le carrefour de la RD4 en insérant un plateau surélevé. Cela permettrait de réduire sensiblement la vitesse à l'entrée du bourg.

L'ensemble de l'opération, objet de la présente demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, est estimée à 31 637,00 € H.T.

Après cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité° :

1°) approuve le présent dossier pour un montant de 31 637,00 € H.T.

2°) autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général, au titre de la répartition des amendes de police 2015.

3°) approuve le plan de financement suivant :

Subvention du Conseil Général 30 %	:	9 491,10 €
Fonds propres de la commune	:	<u>22 145,90 €</u>
		31 637,00 €

Contrat CAE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement de deux CAE. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés en CAE seront inscrits au budget.

Bornage ZC 584

M. DESCHAMPS indique que le 13 août un bornage de la parcelle ZC 584 a été effectué par la SERCA.

Suite à ce bornage il apparaît une différence entre la limite cadastrale et l'alignement supposé. Il s'avère, en effet, que le mur de clôture du propriétaire de la parcelle empiète sur une bande d'environ 2 mètres sur le domaine public (environ 23 m²).

Deux solutions apparaissent donc pour remédier à cet état :

- soit la vente de cette bande de 2 mètres au propriétaire
- soit la reprise de cette partie qui empiète sur le domaine public.

Il est cependant nécessaire de prendre en compte le fait que l'empiétement engendre un manque de visibilité très nette pour les véhicules qui descendent de la Rue des Ruliades.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

Si le propriétaire projette de refaire son mur de clôture, la commune lui demandera de reconstruire sa clôture sur les bornes.

S'il n'a pas de projet de refaire son mur dans l'immédiat, la commune lui demandera en attendant, de procéder à la taille des arbres implantés sur le bas de sa propriété afin d'améliorer la visibilité des automobilistes qui descendent la Rue des Ruliades.